



**Impératif  
français**

C.P. 449, succ. Aylmer  
Gatineau (Québec) J9H 5E7

# Ensemble

# LE CÉGEP FRANÇAIS

## *Pour faire du français la langue nationale*



Mario Beaulieu

On entend dire que le renforcement de la loi 101 et notamment l'application au niveau collégial des critères balisant déjà aux niveaux primaire et secondaire l'accès à l'école publique anglaise, correspondraient à un « programme de province » ! En fait, l'étude des législations linguistiques à travers le monde indique plutôt le contraire. Des lois linguistiques existent partout dans le monde, soit dans plus de 110 pays. Dans à peu près tous les pays développés, l'éducation publique, *sur un même territoire*, est dispensée dans une seule langue.

Le système d'éducation joue un rôle fondamental dans la transmission d'une langue et d'une culture. C'est un facteur essentiel à l'intégration des nouveaux arrivants. Avec l'adoption de la loi 101 en 1977, les nouveaux arrivants furent tenus de fréquenter l'école française. Le Livre blanc de la loi 101 proclamait que « *l'école anglaise, qui constitue un système d'exception accordé à la minorité actuelle du Québec, doit cesser d'être assimilatrice.* » Soulignons que la loi 101 porte sur l'accès aux écoles publiques et non pas aux écoles privées non subventionnées. Ce faisant, elle n'interdit pas le libre choix scolaire à proprement parler.

### **La norme internationale : l'éducation supérieure dans la langue officielle**

Cependant, l'accès au réseau collégial public anglais n'est pas balisé par la Charte de la langue française. Le Québec est à peu près le seul État développé au monde où l'on finance, sans aucune limite, des établissements d'éducation supérieure dans une autre langue que celle de la majorité. Ce laisser-faire n'est pas sans conséquence lorsqu'on sait que 93 % des nouveaux arrivants avaient plus de quinze ans à leur arrivée et étaient donc, en bonne partie, en âge de fréquenter les cégeps ou les universités.

On a aussi observé une augmentation élevée de la propension des étudiants allophones à choisir le cégep anglais. Les premiers « enfants de la loi 101 » sont parvenus au niveau collégial en 1989. En 1990, 27,1 % des étudiants allophones qui sont passés par l'école secondaire française choisissaient de fréquenter le cégep anglais. Par la suite, leur choix du cégep anglais est en forte hausse, atteignant 41,3 % en 1996 : il semble se stabiliser par la suite. Le mouvement est à sens unique : les allophones qui ont étudié au secondaire en anglais choisissent de façon constante, et dans la presque totalité, le cégep anglais (99,5 % en 2003). Cela en dit long sur le peu de prestige d'une éducation postsecondaire en français au Québec.

### **L'impact sur la mobilité linguistique et la langue de travail**

Tous les chercheurs s'entendent pour dire que, parmi toutes les dispositions de la loi 101, ce sont les mesures scolaires qui ont eu le plus grand impact sur la force d'attraction du français, notamment sur les transferts linguistiques, c'est-à-dire l'adoption par un individu comme langue d'usage à la maison d'une langue autre que sa langue maternelle.

Dans le mémoire du Parti Québécois à la commission Larose, en 2001, on constatait que : « *Ce qui doit être une préoccupation majeure de la politique linguistique du Québec, c'est la prédominance toujours marquée des transferts en faveur de la langue anglaise. Selon qu'ils sont majoritairement favorables au français ou à l'anglais, les transferts linguistiques ont une incidence directe sur l'objectif d'intégration à la majorité francophone, objectif inhérent à la Charte de la langue française. En vertu de cet objectif, la proportion de transferts linguistiques vers le français devrait idéalement dépasser les 90 %, ce qui respecterait la représentativité réelle des anglophones québécois.* » Nous sommes loin du compte. Selon Statistique Canada, cette proportion était de 46 % en 2001.

Les principaux progrès de la force d'attraction de la langue française se retrouvent chez les jeunes immigrants allophones qui vont à l'école française à plus de 80 %. Cependant, la proportion desdits « *enfants de la loi 101* » qui effectuent des transferts linguistiques demeure restreinte. En 2001, seulement 9 % des allophones arrivés entre l'âge d'un an et quatorze ans ont effectué des transferts vers le français.

Les travaux de Charles Castonguay indiquent que l'élan des transferts linguistiques vers le français insufflé aux jeunes allophones par l'école française s'épuise presque totalement à partir de l'âge du collégial.

Les cégeps jouent un rôle beaucoup plus large que la simple transmission d'une langue. Ils jouent un rôle important dans l'intégration des valeurs et de la culture publique commune au Québec. Les programmes d'études préuniversitaires y côtoient les programmes d'études techniques. En outre, l'enseignement collégial est une voie majeure d'intégration à l'emploi.

L'application de la loi 101 au cégep pourrait renforcer l'usage du français comme langue de travail. Selon les données du recensement de 2001, moins de la moitié des allophones travaillent le plus souvent en français. En analysant ces données, le professeur Charles Castonguay de l'Université d'Ottawa en conclut que : « *Le rayonnement de l'anglais comme langue principale de travail à Montréal domine largement celui du français.* »

# UN NOUVEAU CHEVAL DE TROIE FÉDÉRAL :



## LE PROJET DE LOI S-3



### Le gouvernement du Canada s'oblige à favoriser l'anglais au Québec

Jean-Paul Perreault  
Président, Impératif français

Le Parlement du Canada est en voie d'adopter une législation qui obligera le gouvernement fédéral à promouvoir l'anglais au Québec, au risque de faire face aux tribunaux. En effet, le Comité des langues officielles s'apprête à avaliser le projet de loi S-3 dont l'objet est de rendre exécutoire la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, et donc de contraindre le gouvernement du Canada à s'assurer que toutes ses organisations, soit tous ses ministères et organismes, et toutes les sociétés d'État œuvrent à la promotion de l'anglais sur le territoire du Québec. De plus, le projet de loi dans sa mouture actuelle astreint Patrimoine canadien à promouvoir l'anglais dans toutes les sphères de la société québécoise, autant sur les plans municipal, syndical, communautaire, que dans le milieu des affaires et du travail.

Impératif français se demande où se situe la ministre de la Culture et des Communications du Québec, M<sup>me</sup> Line Beauchamp, dans ce dossier ? Comment expliquer son silence, elle qui a la responsabilité de la *Charte de la langue française* ? Qu'en pense le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, M. Benoît Pelletier, qui habituellement s'insurge lorsqu'on touche à ses champs de compétence ? Comment expliquer que la ministre du Patrimoine canadien, M<sup>me</sup> Liza Frulla, qui a jadis revendiqué pour le Québec l'exclusivité des pouvoirs en matière de culture et de communications, soit partie prenante de ce travail de sape contre la politique linguistique du Québec qui vise à faire du français la langue d'usage public.

Impératif français invite à la vigilance l'ensemble des acteurs politiques québécois, de tous les milieux, et il les presse de joindre leur voix à la sienne afin de stopper le rouleau compresseur fédéral pendant qu'il est encore temps. La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, les Sociétés nationales des Québécois, les grandes centrales syndicales, dont la FTQ qui a fait du français langue de travail l'un de ses champs d'action privilégiés, les médias, les artistes et tous ceux qui depuis des décennies travaillent à assurer la pérennité du français au Québec doivent agir et faire front commun contre le projet de loi S-3, ce cheval de Troie fédéral.

La mobilisation québécoise contre ce projet de loi est **impérative** ! On le sait, lorsque le gouvernement du Canada intervient dans le domaine linguistique, au Québec, ce n'est JAMAIS en faveur du français : il assimile systématiquement

les francophones au sein de sa fonction publique, il impose l'anglais comme langue de travail à ses fonctionnaires fédéraux du Québec qui doivent communiquer avec son siège social (toujours aussi anglophone) à Ottawa. Récemment, la commissaire aux langues officielles a même exigé du Conseil privé et du Conseil du Trésor que ceux-ci prennent des dispositions pour angliciser les sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) !

Alors que le poids du français décline à vue d'œil dans l'ensemble canadien et que son usage reste fragile au Québec, la société québécoise ne peut rester indifférente, sous prétexte d'une certaine rectitude politique, à cet empiètement d'Ottawa qui favorisera l'anglais sur son territoire. Le gouvernement du Québec doit réclamer, sur le plan légal et politique, que le fédéral respecte son objectif de faire du français la langue commune et d'usage sur son territoire. Le Québec doit être exclu du champ d'application du projet de loi S-3. L'asymétrie de la situation des langues au Canada l'exige.

P.-S. Le mémoire présenté par Impératif français au Comité permanent sur les langues officielles est accessible à l'adresse Web [http://www.imperatif-francais.org/dossiers/dossiers.php?id\\_dossier=3734](http://www.imperatif-francais.org/dossiers/dossiers.php?id_dossier=3734)

## Le médium est le message

Les campagnes de séduction se poursuivent !

Construction Junic ([www.junic.ca](http://www.junic.ca)) a fait installer sur le boulevard St-Raymond et le chemin de la Montagne de grands panneaux publicitaires aux messages anglais « Play here... Live here ! » invitant en anglais les Ontariens à venir vivre en anglais à Gatineau !



# DENHOLM :

## UNILINGUISME ANGLAIS

La mairesse et le chef des pompiers démissionnent

L'article suivant du journal *Le Droit* du 27 juillet 2005 fait suite aux interventions d'Impératif français publiées à la fin du présent article.

### « La mairesse et le chef pompier démissionnent à Denholm »

La mairesse de Denholm et son chef pompier unilingue anglais ont démissionné au cours des dernières semaines.

Les deux départs ne seraient toutefois pas liés selon les informations obtenues hier à l'hôtel de ville de cette petite municipalité de 525 habitants, qui est située à 40 km au nord de Gatineau.

La mairesse Colette Canavan a invoqué des raisons de santé et personnelles pour expliquer sa démission, le 13 juillet dernier. Elle est remplacée, jusqu'aux élections de novembre prochain, par le maire suppléant, Gary Armstrong. M<sup>me</sup> Canavan n'a pas retourné (*sic*) notre appel hier.

Quant au chef pompier, Wade Nitschkie, il a remis sa démission au mois de mai après que son unilinguisme ait été dénoncé à l'Office [québécois] de la langue française [...] »



## Interventions d'Impératif français : DENHOLM CRIE AU FEU!

### Le chef pompier ne parle pas français!

#### Extrait des sites Web de Cyberpresse et de Radio-Canada :

Le petit village de Denholm au nord de Gatineau fera l'objet d'une deuxième plainte devant l'Office [québécois] de la langue française du Québec.

Cette plainte dénonce, encore une fois, le fait que le chef des pompiers volontaires de la municipalité Wade Nitschkie soit unilingue anglophone. L'Office [québécois] de la langue française procédera à une enquête.

Le président d'Impératif français, Jean-Paul Perreault, a dénoncé cette situation, qui ressemble à celle qui prévaut à Pontiac, où des citoyens ont dénoncé l'embauche d'un chef des pompiers anglophone unilingue.

L'Office québécois de la langue française avait conclu une première enquête après que la municipalité eut donné l'assurance que son chef des pompiers, Wade Nitschkie, avait une connaissance du français pour communiquer dans cette langue avec ses collègues francophones. L'Office n'avait toutefois pas rencontré ou même parlé à M. Nitschkie et s'était fié à la déclaration de la municipalité pour clore l'enquête.

La mairesse de Denholm Colette Boisvert-Canavan reconnaît que le français du chef des pompiers est limité. Elle affirme toutefois que ses compétences linguistiques sont suffisantes pour lui permettre de communiquer clairement avec ses pairs.

**Note d'Impératif français** Le président d'Impératif français, M. Jean-Paul Perreault, s'est rendu rencontrer le conseil municipal de Denholm le jeudi 3 mars 2005 afin de s'enquérir des pratiques d'embauche au sein de cette municipalité et d'obtenir des copies des deux lettres que la municipalité de Denholm a fait parvenir à l'OQLF dans lesquelles, s'appuyant sur le témoignage de son employeur, elle affirme que le chef des pompiers possède une connaissance suffisante pour répondre aux exigences de son poste. Le conseil municipal ne lui a pas remis les deux lettres demandées!

Des citoyens, employés et ex-employés présents ont pris la parole lors de cette séance du conseil municipal pour témoigner de l'incapacité du chef des pompiers de parler français, certains s'inquiétant même des risques que ceci pourrait représenter pour la sécurité des citoyens.

Un citoyen a même demandé à la mairesse M<sup>me</sup> Boisvert-Canavan qui insistait pour dire que le chef des pompiers parlait français de le convoquer à une assemblée publique afin que les citoyens puissent lui parler en français pour ainsi vérifier sa connaissance du français. La mairesse n'a pas accepté cette recommandation!

# DÉPLIANT « *BUILDING THE QUÉBEC OF TOMORROW* »

« Effectivement une contravention à la Charte de la langue française » (OQLF)

L'Office québécois de la langue française le confirme dans le courriel ci-dessous : le dépliant intitulé *Building the Québec of tomorrow* expédié par le gouvernement du Québec uniquement en anglais à des milliers de résidents du Québec « constituait effectivement une contravention aux dispositions de la Charte de la langue française ».

Le gouvernement du Québec assure aussi l'Office que « des mesures ont été prises pour que la situation ne se reproduise plus »!

Pourtant, encore tout récemment, le gouvernement du Québec expédiait, cette fois-ci par l'intermédiaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, à des milliers d'élèves des écoles secondaires francophones une directive elle aussi non conforme à la politique linguistique gouvernementale, comme en témoigne la lettre ci-contre qu'Impératif français a envoyé au ministre M. Jean-Marc Fournier.

Nous demeurons toujours dans l'attente d'une réponse du ministre.

Jean-Paul Perreault  
Président, Impératif français

## Courriel de l'Office québécois de la langue française :

Message d'origine

**De :** Grégoire Nicole [mailto:nregoir@oqlf.gouv.qc.ca]

**Envoyé :** jeudi 25 août 2005 16:23

**À :** president@imperatif-francais.org

**Objet :** Dépliant « *Building the Québec of tomorrow* »

Monsieur Jean-Paul Perreault  
Président, Impératif français  
Recherche et communications  
C. P. 449, succ. Aylmer, Gatineau (Québec)  
N/Réf. : Dossier n° 2005-30724

Monsieur,

Nous désirons vous faire part du résultat de notre intervention dans le dossier mentionné ci-dessus.

La situation qui a fait l'objet de votre plainte constituait effectivement une contravention aux dispositions de la Charte de la langue française. L'organisme nous assure que des mesures ont été prises pour que la situation ne se reproduise plus.

En conséquence, nous procédons à la fermeture de ce dossier.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Nicole Grégoire, Conseillère en francisation  
Office québécois de la langue française

## Lettre expédiée au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MÉLS) :

Gatineau, le 26 août 2005

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
1035, rue De La Chevrotière, 16<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5  
ministre@mels.gouv.qc.ca

Monsieur le Ministre,

Lors de l'envoi du relevé de notes des examens ministériels pour l'année scolaire 2004-2005, des parents de commissions scolaires francophones, 5000 selon les chiffres du ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir (MÉLS), ont reçu une version bilingue de la directive qui accompagnait le relevé : « Session d'examen destinée aux élèves qui ont eu un ou des échecs ou qui ont suivi des cours de rattrapage/*Examination session for students who failed one or more courses or who took remedial courses* ».

Le MÉLS contrevient ainsi à sa propre politique linguistique qui stipule, d'une part, qu'il n'y a « aucune publication bilingue : support distinct pour le français et l'anglais » et, d'autre part, que la correspondance avec les personnes se fait en français à moins qu'une personne en fasse la demande.

Le MÉLS enfreint également la politique linguistique du gouvernement du Québec dont l'article 3 affirme très clairement :

« L'Administration favorise l'unilinguisme français dans ses activités afin de refléter le fait que le français est à la fois la langue officielle et la langue normale et habituelle de la vie publique. »

Le MÉLS argue une erreur du ministère du Revenu pour expliquer l'envoi de documents bilingues à des élèves francophones. Impératif français vous demande, Monsieur le Ministre, de bien vouloir prendre les moyens pour que ce type d'erreur ne se reproduise plus. L'erreur est d'autant plus étonnante que de nos jours, avec l'informatisation, ce genre d'envoi est mécanique et ne relève guère de manipulations humaines.

Agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président,  
Jean-Paul Perreault

**REITMANS  
RAPPELLE  
À L'ORDRE...**



**sa succursale du Plateau à Gatineau. À suivre!**

Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir contactés. C'est avec regret que nous avons appris votre déception concernant la station de radio anglophone qui jouait dans notre magasin... .

Nos clientes sont notre priorité et nous essayons de leur octroyer tout le soutien et la satisfaction qu'elles méritent. Malheureusement, selon ce que vous avez décrit, ce n'est pas ce que vous avez vécu. Nous désirons vous informer que Reitmans fournit des DC sélectionnés qui incluent seulement la musique du top 40 et nous demandons à nos gérantes de magasins de ne pas jouer la radio dans nos magasins, mais seulement les DC spécifiquement conçus pour nos magasins.

Soyez assuré qu'un suivi approprié sera mené avec la gérante du magasin afin d'assurer que la radio anglophone ne soit plus jouée et que notre magasin suive les normes de Reitmans.

Nous vous remercions de votre intérêt et d'avoir partagé vos commentaires avec nous.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Robin Kijlaas, Directrice du Service à la clientèle  
Division Reitmans, CServreit@ho.reitmans.com

## DVD DISTRIBUÉS AU QUÉBEC

### Beaucoup contreviennent à la loi 101

Extraits d'un article de Norman Delisle de la Presse canadienne :

Un Québécois amateur de ce genre de divertissement vient de transmettre à cet égard un volumineux dossier au gouvernement Charest.

Steve Gagné, un citoyen de Québec, a analysé des centaines de DVD distribués au Québec, ainsi que leur pochette d'emballage.

Les grands distributeurs de DVD « négligent toujours de se conformer aux obligations contenues à l'article 51 de la Charte de la langue française, notamment celle d'offrir des emballages francisés pour les films dont la trame sonore est en français », écrit M. Gagné dans un document de plus de 200 pages transmis à la ministre Line Beauchamp. Le document est illustré de nombreuses photographies et photocopies de pochettes fautives.

M. Gagné identifie nommément plusieurs multinationales américaines du cinéma dont les produits contreviennent ainsi à la loi 101.

Il invite le gouvernement à renforcer la loi 101 par l'ajout d'un article afin de contrer « l'anglobalisation » du marché du DVD au Québec et de protéger la langue française.

Parmi les irrégularités relevées dans le dossier compilé par M. Gagné, on note les suivantes :

- des emballages de DVD ne sont pas conformes à la loi, car elles ne sont écrites qu'en anglais;
- des DVD sans la trame sonore française circulent au Québec alors que cette trame française est disponible ailleurs dans le monde;
- les suppléments (qu'on appelle les « bonus ») de certains DVD ne sont souvent qu'en anglais, sans sous-titres;
- la distribution de la version française d'un DVD est parfois limitée. Les quelques exemplaires français disparaissent des tablettes pour ne faire place qu'à la version anglaise. On habitue ainsi le consommateur à se procurer la version anglaise;
- des versions spéciales de certains films, appelées « éditions pour collectionneurs », ne comprennent que la version anglaise, même si l'édition originale avait été distribuée en français;
- enfin, des classiques français arrivent au Québec avec des emballages rédigés exclusivement en anglais. Ou encore la version française n'est disponible que plusieurs mois après la version anglaise.

**À surveiller!**

## LANGUES EN PÉRIL

Chers amis québécois,

Je suis interprète de conférence en Allemagne. Je suis un fringant défenseur de cette langue que « nous avons en partage », le français, mais pas seulement. Je me bats ici aussi pour défendre la belle langue de Goethe qui est bien plus menacée que la nôtre, faute de défenseurs. Ici, les gens se moquent des Français, car ils trouvent ça archaïque de défendre sa langue maternelle, l'anglais étant telle tendance et inévitable, selon eux. Ils ne voient pas que leur propre langue est en train de dégénérer et de perdre toute sa substance. Je vous parle de l'allemand, car, si en tant que Francophones nous voulons lutter contre le charabia pseudo-anglais international qui ronge toutes les langues tierces, nous devons nous allier et encourager d'autres groupes linguistiques à se défendre ou, du moins, à prendre conscience du danger. Seuls, nous n'y arriverons pas. Je sais que les Hispanophones sont aussi très actifs, mais cela ne suffit pas. Oui à la diversité linguistique, non aux conférences et publications internationales où seul l'anglais est autorisé!

Bien cordialement et « gros becs » d'un Français francophile et germanophile.

Alexis Vincent



### Ambiance anglo-américaine dans cette cité historique

Je me suis promené récemment dans le Vieux-Montréal et j'ai été éberlué par l'ambiance anglo-américaine de cette cité historique! Dans le vieux port, il y avait ces chanteuses détonnant des tubes anglais des années passées et des cochers sollicitant des clients potentiels, d'abord en anglais, ensuite en français. En rentrant dans quelques boutiques de souvenir, quelle consternation de voir tous ces « cossins » mettant en vedette la feuille d'érable et d'autres symboles canadiens comme le castor! Dans un restaurant, la serveuse avait de la difficulté à parler français et cela se voyait que la langue du travail de cet établissement était l'anglais! J'ai également remarqué que beaucoup d'écrans mettaient l'anglais en évidence et des fois, sans traduction française! Je pourrais même ajouter que plusieurs commerçants faisaient jouer des stations de radio anglophones!

Est-ce cela l'image de Montréal, deuxième ville francophone du monde, qu'on désire projeter aux touristes? À mon avis, le touriste américain est mieux desservi dans le Vieux-Montréal que le touriste français, belge... Par exemple, les boutiques de souvenirs offraient dix fois plus de t-shirts avec message en anglais que ceux en vente en français!

Je pense que les Québécois francophiles sont rendus trop dociles!  
Jeffrey George

# BANQUE NATIONALE

## Prospectus en anglais seulement

J'ai fait l'acquisition plus tôt cette semaine de 5000 \$ en NBC billet énergie et métaux 1-2005 S.

Je viens de recevoir par courrier un prospectus sur ce fonds.

### PROSPECTUS EN ANGLAIS SEULEMENT!

Pourtant, la Banque nationale est une banque québécoise. C'est pourquoi j'y ai mes avoirs. Le français étant la langue officielle du Québec, il est inacceptable, que dans un établissement aussi québécois, ce soit encore l'anglais qui s'impose et qu'on soit obligé de quémander du service en français... Quand on ne se respecte pas soi-même, comment voulez-vous qu'on se fasse respecter par d'autres?

Et vos clients anglophones de Toronto et d'ailleurs, leur envoyez-vous des documents en français seulement?

Par la présente, je vous informe que je fais une plainte à l'Office québécois de la langue française ainsi qu'à l'Impératif français.

### La réponse de la Banque nationale

La présente fait suite à votre courriel relativement au prospectus en version anglaise que vous avez reçu suite à l'achat du Billet énergie et métaux de la Banque Nationale alors que CDBN (ci-après Courtage direct Banque Nationale) aurait dû vous faire parvenir la version française.

Dans un premier temps, nous tenons à vous présenter nos plus sincères excuses et vous prions de croire que cette situation est bien involontaire de notre part. CDBN vous enverra le prospectus en version française de ce produit dans les plus brefs délais.

Enfin, nous vous rassurons que nous avons entrepris les démarches nécessaires auprès des gens concernés afin qu'une situation comme celle-ci ne se reproduise dans le futur.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Centre Contacts Clients

Site Internet : [www.cdbn.ca](http://www.cdbn.ca)

Courriel électronique : [web.trad@bnc.ca](mailto:web.trad@bnc.ca)



[www.imperatif-francais.org](http://www.imperatif-francais.org)

[Secretariat@imperatif-francais.org](mailto:Secretariat@imperatif-francais.org)

# DÉCISIONS DÉBILITANTES DU CRTC

## Demande d'enquête au Commissariat aux langues officielles

Madame Dyane Adam  
Commissaire aux langues officielles  
[message@ocol-clo.gc.ca](mailto:message@ocol-clo.gc.ca)



Nous vous demandons aujourd'hui d'enquêter sur les décisions 2005-253 à 2005-257 et 2005-246 à 2005-248 du CRTC.

### Services d'abonnement par satellite

En juin 2005, trois décisions (CRTC 2005-246, CRTC 2007-247 et 2007-248) ayant des effets débilissants pour la francophonie ont été rendues publiques. Le 16 juin dernier, le CRTC a en effet autorisé les services de radio numérique par satellite à importer environ 120 chaînes américaines [<http://www.crtc.gc.ca/frn/NEWS/RELEASES/2005/r050616.htm>].

### Stations de radio pour les régions de Gatineau et d'Ottawa

Dans une décision rendue publique le 23 juin 2005, le CRTC a annoncé dans son site Web (avis public 2005-256) l'attribution de quatre nouvelles licences à des stations de radio qui desserviront Gatineau et Ottawa. Trois des quatre stations seront de langue anglaise. Les décisions CRTC 2005-253 à 2005-257 viennent confirmer une tendance qu'Impératif français dénonce depuis des années. Le 30 mars dernier, Impératif français avait dressé un tableau du paysage radiophonique de la région de Gatineau-Ottawa démontrant que le profil radiophonique favorise nettement l'anglais. On peut voir par ce tableau que, si on exclut les stations de la SRC et de la CBC (imposées par le Parlement partout au Canada), le déséquilibre radiophonique est très nettement à l'avantage de l'anglais, y compris au Québec, tout comme il l'est dans le choix télévisuel. Ce qui est à la fois vexant et frustrant, c'est que les fréquences radiophoniques sur la bande FM sont maintenant épuisées dans les régions de Gatineau et d'Ottawa.

Qui plus est, c'est uniquement en anglais qu'une nouvelle station de radio accueillera les touristes visitant la capitale du Canada selon la décision de radiodiffusion (CRTC 2005-256). Pour le gouvernement du Canada, Ottawa est donc, à l'image du pays, la capitale unilingue anglaise du Canada, s'il faut en croire les décisions biaisées de son régulateur des ondes.

Jean-Paul Perreault  
Président

Impératif français  
Recherche et communications  
Tél. : (819) 684-8460  
[www.imperatif-francais.org](http://www.imperatif-francais.org)



# LOCKOUT DE RADIO-CANADA

Allocution du président d'Impératif français M. Jean-Paul Perreault au point de presse organisé par les employés « lockoutés » de la Société Radio-Canada

**Objet : DÉMOCRATIE ET DROIT À L'INFORMATION BAFOUÉS!**

Le 1<sup>er</sup> septembre 2005 La francophonie, l'Outaouais et la capitale fédérale souffrent grandement du lockout décrété par la direction de la SRC.

La démocratie en est même affectée puisque le lockout prive la population de son droit à l'information en réduisant le choix télévisuel et radiophonique. La liberté d'expression s'en trouve aussi affectée, les intervenants du milieu ayant moins d'occasions et de choix pour s'exprimer.

De plus, le lockout de Radio-Canada affaiblit les régions de l'Outaouais et d'Ottawa qui voient ainsi la couverture des actualités et activités régionales réduite. La vie économique et culturelle et les sentiments d'appartenance régionale en font abondamment les frais.

Également, la vitalité et le rayonnement de la francophonie subissent encore plus cruellement les effets du cadenas puisque dans plusieurs régions du Canada hors Québec, le réseau français public est l'un des rares souvent même le seul intermédiaires capable de rejoindre et d'unir les membres des communautés minoritaires francophones.

La vitalité de la francophonie passe par le renforcement des institutions dont elle dépend pour son rayonnement. Le renforcement des institutions de promotion et de diffusion essentielles à la francophonie, notamment Radio-Canada, ne peut se faire par la *partiellisation* et la précarisation du travail, par le morcellement et l'effritement des postes permanents. La francophonie a le droit de s'appuyer sur des équipes de journalistes et d'animateurs permanents et compétents dont le seul souci doit être la qualité des émissions et de l'information et non de sentir la menace constante du non-renouvellement des contrats d'emploi.

Dans le domaine des relations de travail, le *lockout* est à éviter puisqu'il s'agit là d'un dernier recours. Le lockout décrété par la direction de Radio-Canada doit être vu pour ce qu'il est : un geste de brutalité organisationnelle envers ses partenaires, ses auditoires et toute la population. Il est inacceptable qu'une société de la Couronne dont la mission est de répondre aux besoins télévisuels et radiophoniques de la population utilise son pouvoir pour prendre en otage ladite population qu'elle a pourtant comme mission de bien desservir.

Tout le dossier de la discrimination et de l'exclusion pratiquées par Bell ExpressVu qui refuse de diffuser par satellite la station régionale de langue française CBOFT alors qu'elle le fait pour la station régionale anglaise CBOE est un autre témoignage éloquent de l'injustice dont sont victimes les francophones au vu et au su de la haute direction de CBC/SRC, du CRTC et du gouvernement.

Pour toutes ces raisons, nous demandons au gouvernement de couper les vivres à CBC/SRC pour toute la durée du lockout, et cela, rétroactivement au début de celui-ci. Il est inacceptable qu'une société de la Couronne encaisse les subventions qu'elle reçoit du gouvernement pour desservir la population en la privant des services publics télévisuels et radiophoniques. Pas de service = pas de subvention! Au lockout de Radio-Canada, par respect pour la population et les contribuables, le gouvernement doit répondre par un *lockout* des subventions.

Nous demandons à la population et aux organismes d'intervenir auprès du gouvernement afin que la région et la francophonie retrouvent sans tarder les services télévisuels et radiophoniques auxquels ils ont droit.

Vous trouverez les adresses électroniques des députés fédéraux à l'adresse <http://www.parl.gc.ca/common/SenatorsMembers.asp?Language=F>.

# MAIRE DE TOKYO

« La langue française est une langue inapte au calcul »

« La langue française est une langue inapte au calcul. Il est tout à fait normal qu'une telle langue soit disqualifiée sur le plan international. »

Tels sont les propos tenus par le maire de Tokyo, M. Shintaro Ishihara, fin 2004, lors de l'inauguration d'une université.

Depuis cette date, un groupe de Français, travaillant au Japon, s'est constitué en association et a décidé d'obtenir des excuses publiques de M. Shintaro Ishihara. Devant le silence de celui-ci et le peu d'empressement de la représentation diplomatique française au Japon à appuyer son action\*, ce groupe a déposé une plainte devant le tribunal de Tokyo pour obtenir des excuses et réparation du préjudice subit (certains des plaignants organisent des cours d'apprentissage du français).

Une pétition a été ouverte et M. Malik Berkane, responsable du groupe protestataire, sollicite nos signatures pour faire pression sur les autorités japonaises.

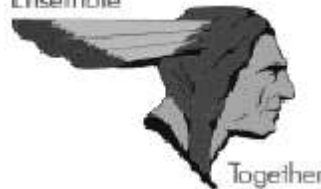
Je vous encourage à y participer en vous connectant à l'adresse <http://www.classes-de-francais.com/ishihara> et en cliquant sur le paragraphe 2.

Marceau Déchamps, Vice-président  
Défense de langue française

\* Le 4 juillet, Défense de langue française a envoyé une lettre de protestation à l'ambassadeur du Japon à Paris, avec copie au ministère des Affaires étrangères et à la Délégation générale à la langue française. À ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse.

## MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

Ensemble



### Le chef des pompiers doit apprendre le français

Le chef des pompiers de Pontiac devra améliorer son français s'il veut conserver son poste.

À la suite de nombreuses plaintes, Tom Howard avait été soumis à un test de connaissance du français par l'Office québécois de la langue française, test qu'il a échoué.

Les pompiers de Pontiac se plaignaient que leur chef exigeait que les réunions se tiennent en anglais, ainsi que les communications radio. L'organisme Impératif français avait aussi condamné cette situation.

M. Howard devra de nouveau être soumis à un test de français et le réussir; sinon, il devra abandonner ses fonctions à Pontiac.

(Nouvelle extraite du site Web de Radio-Canada)

# LES GRANDES FESTIVITÉS NATIONALES DU QUÉBEC

Éric Lapointe et Martin Deschamps

On se rappellera le grand succès qu'ont connu encore cette année les grandes festivités nationales du Québec, L'Outaouais en fête, au parc des Cèdres à Aylmer. On peut voir le président d'Impératif français et de L'Outaouais en fête, Jean-Paul Perreault, et Arthur Silverstone, photographe, remettant à Éric Lapointe et Martin Deschamps, des photos prises durant leurs grands spectacles.



# PARIS,

## LA PREMIÈRE VILLE FRANCOPHONE AU MONDE?

### Les colporteurs de l'anglophonie

Paris, première ville francophone au monde. Ouf, heureusement puisque c'est la capitale de la France. Ceci au cas où cela aurait été oublié par certains...



Telle Montréal, la ville de Paris et sa périphérie ne prêtent guère à satisfaction dans l'énoncé des messages, fussent-ils publicitaires : je supporte déjà mal, comme nombre de citoyens, les panneaux publicitaires, mais qu'en plus tout s'anglicise a de quoi m'ulcérer. De plus en plus souvent, aux arrêts d'autobus, les publicités aux vitres de ces derniers sont en anglais. Ainsi, en faisant 100 mètres pour rejoindre un point à un autre, les trois panneaux de publicités, dont deux installés aux endroits des services publics, étaient tous marqués en anglais, en gros, alors que, si langue française il y a, la traduction était marquée en beaucoup plus petit, quand ce n'est pas à la verticale de l'affiche.

Je suis profondément excédé et encore plus attristé de voir ce comportement, pour illicite au vu et au su de la loi française, s'imposer, car les commerçants et les colporteurs de l'anglophonie l'ont ainsi décidé.

Le langage de messagerie texte a déjà porté une grave atteinte au français et plus encore à notre orthographe... la publicité, elle, s'inscrit dans une logique de guerre par changement de l'environnement linguistique.

Excuse me, sir, but can I speak French in Paris?  
Only if you have nothing to say.  
Thanks!

Cédric Laudet



## Fiche d'adhésion (à découper et à retourner)

Fiche d'adhésion (à découper et à retourner)

**Nous acceptons des dons**



**Impératif français**

C. P. 449, succ. Aylmer, Gatineau (Québec) J9H 5E7

(819) 684-8460

[www.imperatif-francais.org](http://www.imperatif-francais.org)

[Secretariat@imperatif-francais.org](mailto:Secretariat@imperatif-francais.org)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone au domicile \_\_\_\_\_ téléphone au travail \_\_\_\_\_ télécopieur \_\_\_\_\_

adhésion  
 renouvellement
  particulier 12 \$  
 organisme 40 \$
  don (..... \$)  
 total (..... \$)

signature \_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_